Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201800-20251204-041225_18-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLELAN-LE-PETIT
Tél. : 02.96.27.60.38
Email : mairie@plelanlepetit.fr

Délibération n°**041225-18**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Date de convocation et d'affichage :
27 novembre 2025
Date d'affichage du Procès-Verbal :
5 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Pascale GUILCHER, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Marie-Jeanne LEFORGEOUX, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Didier MIRIEL.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

OBJET : Illuminations de Noël – Convention tripartite pour l'utilisation de la nacelle

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, afin de permettre une mutualisation de moyens matériels et humains dans le cadre de la pose et de la dépose des décors de Noël, notre commune a pris l'initiative de s'entendre avec les communes de Languédias et de Saint-Michel-de-Plélan pour la mise à disposition de la nacelle.

Concrètement la commune de Plélan-le-Petit prend intégralement en charge la location de la nacelle mais avec un coût réduit du fait du nombre de jours de location plus important.

En contrepartie, les communes de Languédias et de Saint-Michel-de-Plélan mettent à disposition leur personnel auprès du service technique de notre commune.

Monsieur Philippe GELARD, 1er Adjoint, présente à l'ensemble des membres du conseil municipal, le projet de convention d'utilisation d'une nacelle pour l'installation des décors de Noël.

Cette année, l'intervention dans les communes de Languédias et de Saint-Michel de Plélan, est prévue semaine 49 pour la pose, et semaine 2 pour la dépose.

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Autorisent** Monsieur Didier MIRIEL, Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1er Adjoint, à signer cette convention avec les communes de Languédias et de Saint-Michel de-Plélan.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **05/12/2025**
De son affichage en mairie le **05/12/2025**

Le Maire, **Didier MIRIEL**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Didier MIRIEL**